



Conseil municipal

Retour sur la séance du
Lundi 15 juin 2026

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Désignation de secrétaires de séance.
- Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 avril – Approbation.
- Règlement intérieur du conseil municipal – Approbation.
- Délégations du conseil municipal au maire, conformément à l'article L.2122.22 du CGCT.

FINANCES – PERSONNEL – COMMANDE PUBLIQUE – TRANQUILLITÉ PUBLIQUE – PRÉVENTION DES RISQUES

- Règlement Budgétaire et Financier – Approbation
- Election du président spécial CFU 2025
- Compte Financier Unique 2025 - Approbation
- Décision modificative DMI du budget principal 2026 - Approbation
- Attribution d'une subvention de fonctionnement 2026 au CCAS – Approbation
- Mise en conformité des tarifs funéraires concernant les caveaux et propositions de nouveaux tarifs - Approbation
- Création emplois non permanents pour accroissement d'activité – Approbation
- Tableau des effectifs – Approbation
- Nomination d'un représentant de la commune au comité syndical d'E-Collectivités - Approbation
- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde - Information.

CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE – DIALOGUE CITOYEN – RELATIONS INTERNATIONALES

Règlement intérieur de la bibliothèque – Approbation.

URBANISME – TRAVAUX – ESPACES VERTS ET NATURELS – VIE ÉCONOMIQUE – SERVICES URBAINS

- Acte de servitude au profit de la commune sur la parcelle cadastrée AD 1360 appartenant à la Nantaise d'Habitations – Approbation
- Demande de financement via le fonds de prévention des risques naturels majeurs suite à l'éboulement partiel de la falaise de Basse-Indre (étude et travaux) – Approbation.
- Coût d'opération de la rénovation énergétique et mise aux normes de l'école élémentaire pierre Mara - phase 1 partie ouest– Approbation
- Désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Approbation
- Désignation des commissaires de la commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Approbation
- Régulation des locations de courte durée - meublés de tourisme – Approbation.



ORDRE DU JOUR (SUITE)

EDUCATION – PARENTALITÉ – SOLIDARITÉS – EGALITÉ – SANTÉ - ACCESSIBILITÉ

- Rythmes de l'enfant- Modification des rythmes scolaires- Approbation
- Restauration scolaire- Nouveaux horaires- Tarification- Approbation
- Multi accueil Cadet Rousselle- Remboursement d'un trop perçu sans possibilité de créer un avoir- Approbation
- Réservation de places dans des établissements d'accueil de jeunes enfants- Conventions- Approbation
- Rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n°10 approuvée le 5 février 2026 « Nantes Métropole- Convention d'objectifs et de moyens du 1^{er} juillet 2022 relative à l'octroi de subventions de fonctionnement et d'investissement « Fonds de lutte contre le sans abrisme »- Mise à l'abri de migrants isolés- Avenant n°3- Approbation » - Approbation
- Mise en place d'un dispositif d'accueil des séniors au restaurant scolaire de Haute Indre- Approbation

Questions citoyennes au conseil municipal.



POINT 1 – DÉSIGNATION DE SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

Jean-Noël ARNOUX et Anne COLLEAUX sont désignés secrétaires de séance.

POINT 2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 AVRIL 2026.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.



POINT N° 3 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION, RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE,

Les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement se doter d'un règlement intérieur.

Celui-ci doit être établi dans les six mois qui suivent son installation.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur présenté.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



POINT N° 5 – ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE,

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier est obligatoire depuis le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, entrée en vigueur de plein droit le 1^{er} janvier 2024.

Ce règlement a vocation à regrouper dans un document unique les règles fondamentales qui s'appliquent aux acteurs de la collectivité en matière de gestion budgétaire et comptable.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement budgétaire et financier présenté.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



POINT N° 6 – ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT SPÉCIAL POUR L'EXAMEN DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE,

L'approbation du Compte Financier unique devant être effectuée en l'absence du Maire, en application de l'article L-2543-8 du CGCT, il est nécessaire d'élire un président spécial pour son examen.

La candidature d'Aurélie CORDELLE est proposée.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



POINT N° 7 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE,

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes 2025 ^(a)	2 496 545,84 €	8 324 990,84 €	10 821 536,68 €
Dépenses 2025 ^(b)	3 454 903,85 €	7 211 722,29 €	10 666 626,14 €
Résultat exercice 2025 ^(a-b)	- 958 358,01 €	1 113 268,55 €	154 910,54 €
Résultat exercice 2024 ^(c)	3 191 055,54 €	1 165 822,46 €	4 356 878,00 €
Part affectée à l'investissement 2025 ^(d)		1 100 000 €	1 100 000 €
Résultat clôture 2024 reporté ^(c-d)	3 191 055,54 €	65 822,46 €	3 256 878,00 €
Résultat clôture exercice 2025 ^{(a-b)+(c-d)}	2 232 697,53 €	1 179 091,01 €	3 411 788,54 €





CFU 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

7 211 722,29 €

Dépenses réelles : 6 924 344,56 €

Dépenses d'ordre : 287 377,73 €

Charges à caractère général :

1 364 490,83 € 19,70 %*

Charges de personnel :

4 084 356,74 € 58,98 %*

* Des dépenses réelles, hors opérations d'ordre

Autres charges de gestion courante :

1 284 236,92 € 18,54 %*

Piscine St Herblain	117 588,81 €	9,15 % du chapitre
Associations	835 677,08 €	65,07 % du chapitre
<u>dont :</u>		% des assos
ACLEEA	679 469,00 €	81,30 %
CCAS	140 500,00 €	10,94 % du chapitre

Autres dépenses :

191 260,07 € 2,76 %*

Atténuation de produits (Contribution redressement finances publiques et fonds de péréquation intercom)	142 513,00 €	74,51 % du chapitre
Charges financières	44 274,13 €	23,14 % du chapitre
Charges spécifiques (Annulation de titres années antérieures)	4 472,94 €	2,33 % du chapitre



CFU 2025

**RECETTES DE
FONCTIONNEMENT**

8 324 990,84 €

Recettes réelles : 8 324 990,84 €

Recettes d'ordre : 0 €

Impôts et taxes :

2 999 261,31 € 36,02 %*

Attribution de compensation : 2 721 554,31 €

Dotation de solidarité communautaire : 260 845 €

Fiscalité locale :

2 602 370,05 € 31,25 %*

Produit des taxes locales : 2 421 072,00 €

Autres taxes : 181 298,05 €

Compensations, dotations et subventions :

1 961 555,04 € 23,56 %*

Produits services, Revenus immeubles :

653 310,54 € 7,84 %*

Autres produits, financiers, spécifiques :

73 560,17 € 0,88 %*

Remboursement assurance personnel :

34 933,73 € 0,41 %*

Excédent dégagé

1 113 268,55 €

* Des recettes réelles, hors opérations d'ordre



CFU 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

3 454 903,85 €

Dépenses réelles : 2 738 078,51 €

Dépenses d'ordre : 716 825,34 €

Equipements et travaux :

2 484 886,55 € 90,75 %*

Emprunts et dettes :

253 191,96 € 9,24 %*

Frais d'études	198 711,99 €
Acquisition de logiciels	33 217,72 €
Travaux de construction	1 284 678,89 €
Entretien bâtiments et terrains	535 536,74 €
Outillage, matériel technique	78 230,02 €
Autres matériels	137 631,58 €
Informatique, téléphonie, mobilier	122 299,65 €
Matériels de transport	91 579,96 €

* Des dépenses réelles, hors opérations d'ordre



CFU 2025

RECETTES D'INVESTISSEMENT

2 496 545,84 €

Recettes réelles : 1 492 342,77 €

Recettes d'ordre : 1 004 203,07 €

Emprunt : 0 €

Affectation du résultat

(autofinancement) : 1 100 000 € 73,70 %*

Recettes réelles (FCTVA) : 196 540,52 € 13,16 %*

Subventions : 19 631,82 € 1,31 %*

Titres annulant des mandats : 175 830,43 € 11,78 %*

* Des recettes réelles, hors opérations d'ordre



LA DETTE

2 054 460,41 € au 31 décembre 2025

- 2 051 238,31 € auprès d'établissements bancaires
- 3 222,10 € auprès de Nantes Métropole pour les acquisitions foncières

486,72 € / habitant (4 221 habitants à Indre)

Capacité de désendettement de la commune :
1,47 années



CONCLUSION

Les résultats de ce compte financier unique montrent que la commune reste dans une situation financière saine

A la clôture de l'exercice 2025, l'épargne brute se situe à 16,82 % et l'épargne nette à 13,78 % (épargne brute moins les emprunts en Capital).

A l'unanimité
26 voix pour
0 voix contre
0 abstention

POINT N° 8 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2026 - APPROBATION

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE,

Le budget principal 2026 doit être modifié, afin de pouvoir opérer les écritures d'ordre budgétaires consécutives à la cession de biens dans le cadre, d'une part, du Programme d'Action Foncière Habitat de Nantes Métropole au profit de la commune conformément à la délibération n° 2024.47 du 19 juin 2024, et, d'autre part, de cession de parcelles communales au profit d'Habitat 44 conformément à la délibération n° 2025.27 du 27 mars 2025.

Ainsi, il est prévu d'équilibrer le budget comme suit :

En Investissement

En Dépenses :

Chapitre 041, « Opérations patrimoniales » : 100 900 €

En Recettes :

Chapitre 041, « Opérations patrimoniales » : 100 900 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 du budget 2026.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



POINT N° 9 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE,

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 140 500 €, au titre de l'exercice 2026.

La subvention est versée en deux fois, à savoir une avance de 50 000 € avant le vote du budget principal de la Commune et le solde de 90 500 € après le vote.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'année 2026 ;
- De dire que le montant de la subvention est de 140 500 euros ;
- De permettre le versement de la subvention en deux fois ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2026.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



POINT N° 10 – INSTAURATION DE NOUVEAUX TARIFS FUNÉRAIRES – APPROBATION.

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'appliquer les nouveaux tarifs funéraires suivant à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Concession pleine terre 15 ans	309€
Concession pleine-terre 30 ans	617€
Caveau 1 place	350€
Caveau 2 places	550€
Concession enfant (1m ²) 15 ans	175€ (1 ^{er} contrat gratuit)
Concession enfant (1m ²) 30 ans	350€ (1 ^{er} contrat gratuit)
Monument funéraire	gratuit

- De supprimer, à compter du 1^{er} septembre 2026, les tarifs municipaux suivants, devenus obsolètes :
 - o Concession avec caveau 1 place
 - o Concession avec caveau 2 places.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

POINT N° 11 – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de L 332-23.1° du CGCT,

Considérant que ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services pour la période allant du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 inclus.

Il est proposé au conseil municipal d'inscrire les emplois correspondants au tableau des effectifs.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

POINT N° 12 – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit :

Emploi	Suppression	Création	Motif	Date d'effet
Responsable de la commande publique	1 poste d'adjoint principal de 1 ^{ère} classe, TC	1 poste de rédacteur à TNC, 31h30	Recrutement suite poste vacant	1 ^{er} juin 2026
Responsable des affaires scolaires	1 poste d'adjoint principal de 1 ^{ère} classe, TC	1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, TC	Promotion interne	1 ^{er} juillet 2026
Responsable de la Bibliothèque	1 Poste d'assistant de conservation du patrimoine, TC	1 poste d'adjoint du patrimoine, TC	Recrutement suite mutation	25 août 2026

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

POINT N° 13 – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU COMITÉ SYNDICAL D'E-COLLECTIVITÉS – APPROBATION.

RAPPORTEUR : KÉVIN GUEGUEN, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ.

Les statuts du syndicat mixte E-Collectivités prévoient que chaque organe délibérant de commune adhérente élise un représentant pour la structure.

Kévin GUEGUEN s'est porté candidat pour représenter la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la nomination de Kévin GUEGUEN comme représentant de la collectivité, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'E-Collectivités.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



POINT N° 14 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) - INFORMATION

RAPPORTEUR : KÉVIN GUEGUEN, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ.

Le PCS est un document opérationnel qui définit l'organisation et la mise en œuvre des moyens humains et matériels prévues par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus. Il s'articule avec les plans Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) de protection générale des populations. Le Maire met en œuvre le PCS sur le territoire de sa commune.

Le PICS vise à organiser la solidarité et la réponse intercommunale, en particulier sur la mobilisation des moyens humains et matériels en cas de crise ; il prévoit également les modalités relatives à la continuité et au rétablissement des compétences métropolitaines. Il a enfin vocation à partager une analyse des risques et des vulnérabilités du territoire et à faire émerger une culture commune autour de la gestion des risques majeurs. Ce plan ne vient pas se substituer aux plans communaux de sauvegarde.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du Plan Communal de Sauvegarde et du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Information.
Pas de vote.



POINT N° 15 – RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE – APPROBATION.

RAPPORTEUR : ANNE DÉROINÉ, ADJOINTE AU MAIRE.

Considérant qu'à ce jour la bibliothèque est régie par un règlement intérieur validé en 2018.

Considérant que pour un bon fonctionnement du service, les règles relatives notamment à l'organisation, aux inscriptions, au prêt, etc. doivent être actualisées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque tel que joint en annexe.
- De dire que ce règlement sera applicable à compter de l'approbation de la présente délibération.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



POINT N° 16 – ACTE DE SERVITUDE AU PROFIT DE LA COMMUNE SUR LA PARCELLE AD 1360 APPARTENANT À LA NANTAISE D'HABITATIONS - APPROBATION.

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

La commune souhaite régulariser le droit à circuler, pour les usagers, sur le chemin reliant la rue Jean Jaurès à la rue du stade et traversant les parcelles cadastrées suivantes :

- AD 1361, propriété du CCAS de la commune d'Indre,
- AD 1360, propriété de La Nantaise d'Habitations (LNH),
- AD 1359, propriété du CCAS de la commune d'Indre,
- AD 1357, propriété de la commune d'Indre,
- AD 1367, propriété de la commune d'Indre.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe d'un acte de servitude formalisant un droit de passage au profit de de la commune d'INDRE sur la parcelle cadastrée AD 1360 appartenant à La Nantaise d'Habitations, comme indiqué dans le plan de projet de servitude annexé.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



Commune d'INDRE
Rue Jean Jaurès - AD n°1361
Projet de servitude

Dossier : 25_102
Date: 30/12/2025
Echelle : 1/100
Coordonnées : RGF93-CC47
Nivellement : sans
Auteur : CD



Atlantique Infogéo
6 Rue du Chêne Lassé
44800 SAINT HERBLAIN
Tel 02-40-46-20-08 - www.atlantiqueinfogeo.fr
E-mail saintherblain@aigeo.fr

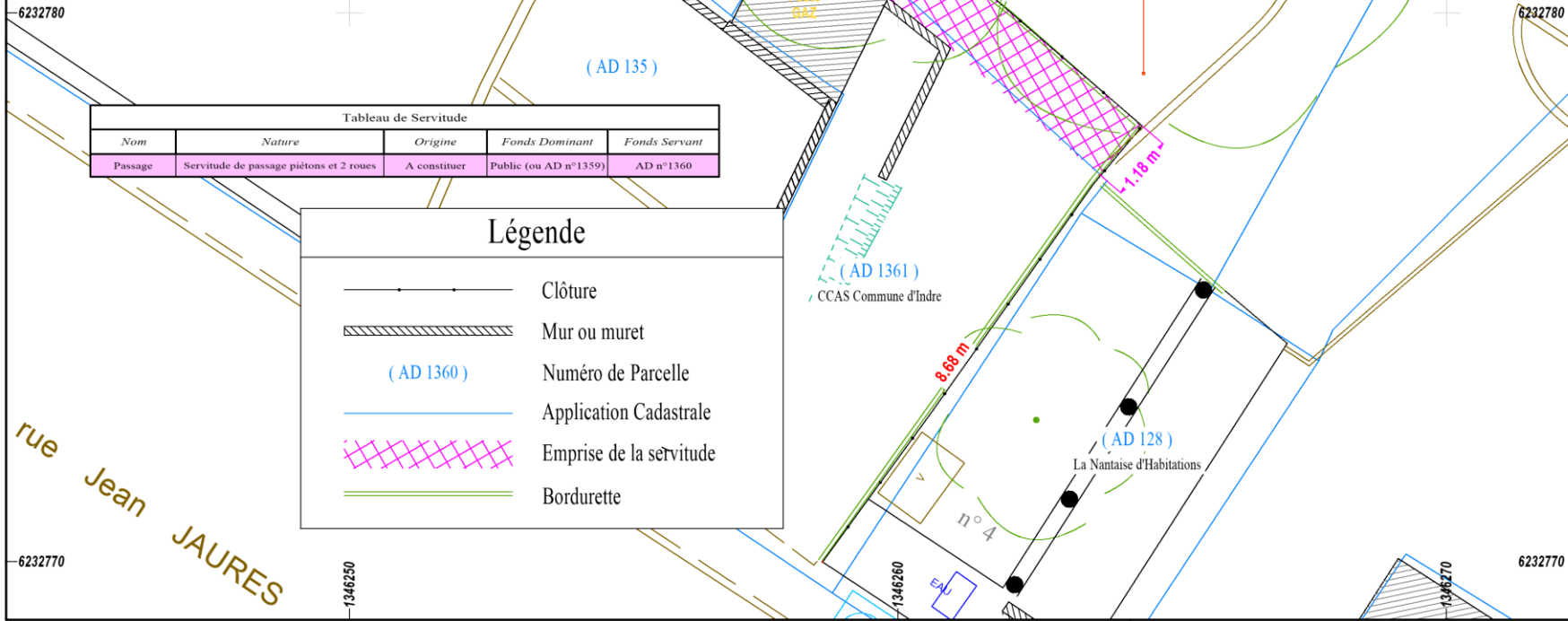


Tableau de Servitude				
Nom	Nature	Origine	Fonds Dominant	Fonds Servant
Passage	Servitude de passage piétons et 2 roues	A constituer	Public (ou AD n°1359)	AD n°1360

Légende	
	Clôture
	Mur ou muret
	Numéro de Parcelle
	Application Cadastre
	Emprise de la servitude
	Bordurette

POINT N° 17 – DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA FALAISE DE BASSE-INDRE – APPROBATION.

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

L'éboulement partiel de la falaise et à la ruine partielle d'un mur en moellons situé en tête de front rocheux depuis la parcelle AD 1188 vers la parcelle AD 1248 qui est survenu le 22 février 2024.

Afin de mettre en sécurité les biens et les personnes, la commune a missionné des études visant à évaluer la stabilité du site, les risques encourus et les solutions de sécurisation.

Le montant prévisionnel est de 595 000 € TTC (495 833 € HT) pour la suite de l'étude et les travaux.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de DDTM des subventions pour la suite de l'opération soit au maximum 50% du montant HT
- De dire que la commune prendra en charge la part qui lui incombe, soit 20% minimum du montant HT de la subvention accordée par la DDTM.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



POINT N° 18 – COÛT D’OPÉRATION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET MISE AUX NORMES DE L’ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA PIERRE MARA – APPROBATION.

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Ce projet a pour ambition de réduire de 60 % les consommations énergétiques par rapport à l’année de référence inscrite dans OPERAT et intègre des dispositions visant à assurer le confort d’été et l’amélioration de la qualité de l’air pour les occupants du bâtiment.

Le coût d’opération est de 1 791 666 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d’approuver ce projet et le plan de financement suivant :

Origine des financements	Montant sollicités HT
DSIL PHASE 1	567 361 €
FONDS VERT	160 000 €
ACTEE	42 593 €
TOTAL SUBVENTION	769 954 €
VILLE D’INDRE	1 021 712 €
MONTANT TOTAL OPERATION HT	1 791 666 €

A l’unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



POINT N° 19 – DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) - APPROBATION.

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Cette commission comprend, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui assure la présidence, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste des seize candidats suivants :

Titulaires		Suppléants	
NICOLAS	Catherine	PARMENTIER	Thierry
BERTIN	Bernadette	COUÉ	Julien
GUEMENE	Jean-Louis	JOUANDET	Agathe
LE GUEN	Martine	BLOT	Sylvie
LEMARIE	Marc	DEROINÉ	Anne
MAUNY	Matthieu	PLAÇAIS	Stéphane
ANGOMARD	Franck	POUZET	Mathieu
PEDRON	Sylvain	BARBARIN	Christine

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

POINT N° 20 – DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) - APPROBATION.

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Cette commission est composée de la présidente de Nantes Métropole (ou vice-président délégué et de 20 commissaires.

La commune d'Indre doit proposer deux noms afin que le conseil communautaire puisse délibérer à son tour.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste des deux candidats suivants :

NICOLAS	Catherine
PEDRON	Sylvain

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

POINT N° 21 – RÉGULATION DES LOCATIONS DE COURTE DURÉE (LCD) – APPROBATION

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Afin d'assurer un équilibre entre développement touristique, offre de logement permanent et qualité de vie des habitants, il est proposé au conseil municipal de réguler les locations touristiques comme suit :

- ❑ limiter la durée maximum de location à 90 jours au lieu de 120.
- ❑ fixer un quota maximum d'autorisations à 20 pour l'ensemble de la commune.
- ❑ fixer une amende administrative de 10 000 € en cas de défaut d'enregistrement, d'utilisation d'un faux numéro d'enregistrement, de fausse déclaration.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

POINT N° 22 – RYTHMES DE L'ENFANT – MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES – APPROBATION.

RAPPORTEUR : AURÉLIE CORDELLE, ADJOINTE AU MAIRE.

Compte tenu du choix opéré par les familles, la ville a sollicité une dérogation à la semaine scolaire pour les écoles publiques d'Indre.

Organisation retenue à compter de l'année scolaire 2026/2027

Jours de classe : Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires	Organisation
07h30-8h45	Accueil périscolaire
08h45-12h00	Temps scolaire
12h00-13h45	Pause méridienne
13h45-16h30	Temps scolaire
16h30-17h15	Etude surveillée (Lundi, mardi, jeudi-à partir du CE1)
16h30-18h30	Accueil périscolaire

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet tel qu'issu de la concertation avec l'ensemble des partenaires éducatifs et du vote des familles.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
1 abstention

POINT N° 23 – RESTAURATION SCOLAIRE – NOUVEAUX HORAIRES – TARIFICATION - APPROBATION.

RAPPORTEUR : SYLVIE BLOT, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE.

Considérant la mise en place de la semaine scolaire de 4 jours et de la modification des horaires de classe qui en découlent, avec, notamment une pause méridienne augmentée d'1/4h et instituée de 12h à 13h45 à partir de la rentrée scolaire de septembre 2026, la tarification de la restauration scolaire sera ajustée.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 :

	Quotient familial du prix plafond	Taux d'effort	Tarif plafond	Panier-repas
Actuel	1900	0,339%	6,44 €	Tarif famille au taux d'effort – 2 €
A compter de la rentrée 2026/2027	1900	0,362%	6,88 €	Tarif famille au taux d'effort – 2 €

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

POINT N° 24 – MULTI ACCUEIL – REMBOURSEMENT D'UN TROP PERÇU SANS POSSIBILITÉ DE CRÉER UN AVOIR - APPROBATION.

RAPPORTEUR : SYLVIE BLOT, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE.

Lors d'un contrôle réalisé en 2025 sur la facturation du service du multi accueil Cadet Rousselle sur l'année 2024, il est apparu une erreur sur le tarif appliqué à M Roynard et Mme Duchesne pour l'accueil de leur enfant sur la période courant du 01/09/2024 au 31/12/2024.

Il n'a pas été possible de régulariser sur les factures suivantes dans la mesure où cet enfant ne fréquente plus l'établissement pour cause de déménagement hors de la commune.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'approuver le remboursement à M Roynard et Mme Duchesne, d'un montant de 169,62 €.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



POINT N° 25 – RÉSERVATION DE PLACES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS GÉRÉS PAR DES OPÉRATEURS PRIVÉS - APPROBATION.

RAPPORTEUR : SYLVIE BLOT, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE.

Il a été décidé de renouveler le principe d'un partenariat avec un ou plusieurs établissements d'accueil de jeunes enfants. Un appel à candidatures a été adressé à 3 structures sises à proximité de la ville d'Indre.

Afin, d'une part, de permettre aux familles indraises de disposer d'un choix géographique varié, et, d'autre part, de ne pas enfermer la ville dans un seul et unique partenariat, il a été décidé de retenir les 2 offres les plus intéressantes :

Structures	Nombre de berceaux	Coût du 01/09/2026 au 31/12/2026	Estimation coût du 1 ^{er} janvier au 31 août 2027*
LPCR	2	3 707,24 €	7 414.48 €
Happy Babees's	2	5 247.24 €	10 494.48 €
	Total	8 954.48 €	17 908.96 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conventions de réservation de berceaux dans les EAJE précités.

A l'unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention

**POINT N° 26 – RECTIFICATION D’UNE ERREUR MATÉRIELLE – DÉLIBÉRATION
N° 2026.10 – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYEN RELATIVE À L’OCTROI DE
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D’INVESTISSEMENT « FONDS DE LUTTE
CONTRE LE SANS ABRISME » - MISE À L’ABRI DE MIGRANTS ISOLÉS –
APPROBATION.**

RAPPORTEUR : JULIEN COUÉ, ADJOINT AU MAIRE.

Considérant que le conseil municipal peut corriger une délibération en adoptant une délibération rectificative sans qu’il soit nécessaire de procéder préalablement au retrait de la délibération entachée d’une erreur matérielle.

Il est proposé au conseil municipal d’approuver la rectification de l’erreur matérielle suivante : Nantes Métropole s’engage à verser à la commune pour 2026 une subvention de 28 883 € au titre du fonctionnement et une subvention de 9 645 € au titre de l’investissement.

A l’unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



POINT N° 27 – MISE EN PLACE D’UN DISPOSITIF D’ACCUEIL DES SÉNIORS AU RESTAURANT SCOLAIRE DE HAUTE-INDRE – APPROBATION.

RAPPORTEUR : AUDREY POISSON, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE.

Considérant la volonté de la commune d’Indre de proposer un dispositif innovant permettant aux habitants de plus de 65 ans de partager un repas au sein du restaurant scolaire de Haute-Indre ;

Considérant que ce dispositif contribue à la convivialité, au lien social et à la valorisation des rencontres entre générations ;

Il est proposé au conseil municipal d’approuver, à compter du 21 septembre 2026, un dispositif d’accueil des personnes âgées de 65 ans et plus au sein du restaurant scolaire de Haute-Indre, à raison d’une séance hebdomadaire.

A l’unanimité
27 voix pour
0 voix contre
0 abstention



POINT N° 28 – QUESTIONS CITOYENNES.

Question de Lydie DE LA MOTTE ROUTE (pour l'association Courts Circuits Indrais)

Bonjour monsieur le Maire et bonjour mesdames et messieurs les élus,

Au cours de votre ancien mandat municipal, je vous ai interrogé sur la possibilité d'obtenir un espace de stationnement sécurisé pour les vélos. Vous m'aviez répondu que vous alliez interroger Nantes Métropole (09/2023). Ensuite, nous avons intégré avec l'association Courts Circuits Indrais la commission extra-municipale sur la mobilité et nous avons abordé le problème de stationnement de vélo pour lequel nous avons fait passer un sondage aux Indrais. Les élus concernés ont pris le sujet et nous avons eu l'impression qu'il allait être exposé au conseil municipal. Dans le programme de votre nouvelle candidature nous retrouvons notre espace de stationnement sécurisé de vélo. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pouvez-vous nous faire un retour sur l'état d'avancement de ces réflexions ?

Merci de votre attention et de votre retour.

Réponse de Gwenvaël DURET, adjoint délégué à l'urbanisme et à la transition énergétique

Madame De la Motte Rouge,

Mesdames et messieurs les membres de l'association Courts Circuits Indrais. Avant tout, je vous remercie de l'intérêt que vous portez aux mobilités douces et à l'intérêt général des habitants de la commune. Nous saluons collectivement les actions développées par votre association pour la mise en œuvre de la bifurcation écologique.

Concernant les stationnements sécurisés pour les vélos, nous poursuivons notre travail sur le sujet. Stéphane PLACAIS, excusé ce soir, a d'ailleurs échangé, la semaine passée, avec Monsieur le Maire et le directeur général des services pour demander aux services de Nantes Métropole, l'installation de nouveaux appui-vélos.

Ceux-ci seront mis en œuvre dans le cadre de deux programmes d'aménagement et de sécurisation des mobilités. Le déploiement des aménagements dans le cadre de « Loire à vélo » permettra l'installation, à Haute-Indre, de deux nouvelles stations sur l'esplanade Alphonse Guihot ainsi qu'un renforcement des dispositifs d'attache, à proximité du restaurant Albert et Lulu. Les travaux des quais Langlois et Bart, présentés en réunion publique la semaine dernière, apporteront également de nouvelles solutions d'accroche pour les cyclistes.

Par ailleurs, le déploiement des mises en sécurité des passages piétons rendues obligatoire par la loi LOM (Loi Mobilités), dont le démarrage est programmé début juillet, permettra l'installation de plusieurs points d'appui-vélos notamment avenue de la Loire, rue Jean-Baptiste Rabillard ou avenue des Chaintres.

Il s'agit de dispositifs prévus et financés sur les crédits métropolitains du mandat passé. Les concertations en cours, pour la programmation d'aménagements pour ce nouveau mandat permettront également de trouver d'autres lieux et dispositifs répondant aux attentes des indrais, sondés lors de votre consultation.

En complément, la ville déploiera sur le foncier communal, des dispositifs de sécurisation avant de poursuivre la réflexion sur de possibles box, dans une logique d'aménagement cohérent du territoire et de répartition des solutions de mobilité attendues, notamment des piétons. Nous restons évidemment à votre écoute pour étudier d'autres solutions et vous remercions.



Prochaine séance du Conseil Municipal :



Lundi 21 septembre 2026
A 19 heures.